

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

Séminaire CAC - Guadeloupe - 29 octobre au 5 novembre 2012

Copyright® Feder Audit

PREAMBULE

La loi du 1 Juillet 1901

- Une grande loi de liberté: La loi fondamentale du 1er juillet 1901:
 - Consacre la liberté d'association,
 - définit les catégories d'associations,
 - Fixe les principes généraux de constitution et de fonctionnement des associations.
- Une spécificité française
Le secteur non marchand, ou marchand associatif, ou para-public, est extrêmement développé en France.
Plus d'un million d'associations en activité.

The logo for the ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It consists of the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

UNE TRÈS LARGE PALETTE DE SERVICES « NON MARCHAND »

La loi du 1er juillet 1901 ne contient pratiquement aucune disposition juridique quant aux restrictions d'activité pouvant être exercée par des associations.

La loi de 1901 ne fixe aucun cadre précis, les associations fonctionnent conformément à leurs propres statuts.

Elles sont soumises aux législations applicables leurs activités.

The logo for the ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LES OBJECTIFS VISÉS

LA LICÉITÉ DE L'OBJET

Article 3 de la loi du 1er juillet 1901:

« Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet » .

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It consists of the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LES OBJECTIFS VISÉS

LA LICÉITÉ DE L'OBJET

L'article 7 de la loi du 1er juillet 1901 stipule que cette nullité entraîne la dissolution de l'association prononcée à la requête de tout intéressé ou du ministère public.

Le contrôle du caractère licite d'une association est un contrôle à posteriori.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It consists of the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

UN SECTEUR D'ACTIVITÉ A CONTRÔLER

Contrôles externes volontaires nationaux:

Il s'agit de contrôles externes et d'outils d'appréciation développés principalement autour de la qualité et la gouvernance. Citons par exemple le comité de la charte, les certifications et labels.

Contrôles externes nationaux imposés:

Il s'agit des contrôles menés par:

- Les commissaires aux comptes,
- La Cour des comptes et par les chambres régionales des comptes,
- Services d'inspection (ARH, ARS, IGAS...),
- Les collectivités territoriales (agent comptable, DGS, ...).

Contrôle en regard des financements européens (FEDER)

- Cour des comptes européenne,
- Office de lutte anti-fraude (OLAF),
- Service central de la prévention de la corruption (SCPC),
- TRACFIN.



LES TEXTES APPLICABLES ET LA DOCTRINE DE LA CNCC

Lois: Depuis 1901, le législateur a complété le dispositif par 13 autres lois.

Codes: civil, commerce, environnement, CGI, monétaire et financier

Ordonnances

Décret-loi

Décrets: le plus récent date du 28 juin 2011 et est relatif aux Haut Conseil à la Vie Associative (rattachement au premier ministre)

Arrêtés

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It consists of the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

A / ANALYSE DES GRANDS PRINCIPES STATUTAIRES ASSOCIATIFS

Séminaire CAC - Guadeloupe - 29 octobre au 5 novembre 2012

Copyright® Feder Audit

The logo for the ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LA QUALITÉ DE MEMBRE ET L'ACCÈS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Au nom de la liberté d'association, la qualité de membre est reconnue aux personnes physiques et morales, françaises ou étrangères.

Les collectivités publiques peuvent devenir sociétaires sous réserve que l'objet poursuivi par l'association réponde à un intérêt public.

The logo for the ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It consists of the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LA QUALITÉ DE MEMBRE ET L'ACCÈS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Au regard du droit fiscal, et pour les personnes morales adhérentes, la qualité de membre prise en compte pour le bénéfice d'exonérations particulières de l'association (TVA) implique une participation aux assemblées générales, et une éligibilité au conseil d'administration. L'adhésion suppose donc un caractère permanent ce qui n'est pas le cas d'une cotisation à un organisme pour une journée seulement.

LA QUALITÉ DE MEMBRE ET L'ACCÈS AUX ASSEMBLEES GENERALES

Participation aux assemblées:

- Lorsque les statuts sont muets, tous les adhérents réguliers, y compris ceux qui n'ont pas réglé de cotisation, doivent être convoqués.
- Les statuts peuvent prévoir une dispense de versement de cotisation pour certains membres (exemple: membre d'honneur). A contrario, les statuts peuvent prévoir que le non paiement des cotisations prive l'adhérent de participer aux délibérations de l'assemblée.

The logo for the ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase font with a blue and white color scheme.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LA QUALITÉ DE MEMBRE ET L'ACCÈS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

- Les conditions de participation s'apprécient au jour de la convocation,
- Le non respect des formalités imposées par les statuts peut être sanctionné par la nullité de l'assemblée générale (article 1304 du c. civil). L'action en nullité se prescrit par 5ans à compter de la date de la délibération contestée.



LA COTISATION DES MEMBRES (PRINCIPE FONDAMENTAL)

- Les statuts fixent la cotisation. (pour certaines associations, le montant est toutefois imposé par les textes: associations communales de chasse, de pêche,...)
- La cotisation doit être égale pour les membres d'une même catégorie.
- Le versement d'une cotisation n'entraîne pas de plein droit la qualité de membre de l'association. Le défaut de versement d'une cotisation peut, si les statuts le prévoient, entraîner la résolution de l'adhésion. Le droit d'accès à l'assemblée pourra être refusé à tout sociétaire non à jour dans ses versements.



LES CLASSES DE MEMBRES ET LES COOPTATIONS

- Les adhérents peuvent être répartis en plusieurs catégories (fondateurs, membres actifs ou honoraires...), ces distinctions entraînent presque toujours une disparité dans la cotisation et dans les pouvoirs.
- Le décès d'un sociétaire ne transmet pas à ses ayants droit la qualité de membre de l'association.
- L'article 4 de la loi de 1901 oblige les sociétaires à payer les cotisations échues ainsi que celles de l'année en cours.



LES CLASSES DE MEMBRES ET LES COOPTATIONS

Les héritiers peuvent donc être mis en demeure de le faire.

- En revanche, l'association n'a pas d'obligation de remboursement au cas où le défunt aurait racheté ses cotisations.
- Les statuts peuvent prévoir un parrainage et/ou une cooptation pour être membre.



NOMINATION DES ADMINISTRATEURS ET DU BUREAU

DÉSIGNATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

- Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale. Le premier conseil peut être désigné par les statuts ou dans le cadre de l'assemblée constitutive.
- Le nombre d'administrateurs et la durée des fonctions de ceux-ci sont librement déterminés par les statuts.
- La composition du conseil d'administration doit être prévue par les statuts. En pratique, ils sont choisis parmi les seuls membres.
- Aucun texte n'impose de limite d'âge, elle peut être prévue par les statuts. Il en est de même pour le cumul des mandats.



NOMINATION DES ADMINISTRATEURS ET DU BUREAU

DÉSIGNATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

- La participation de salariés au conseil d'administration n'est interdite par aucun texte. Le nombre d'administrateurs salariés et leurs rémunérations peut avoir pour conséquence de faire entrer l'association dans le champ des impôts commerciaux.
- Les mineurs autorisés à faire partie de l'association peuvent être membres du conseil d'administration. Les fonctions de président et de trésorier sont réservées aux personnes majeures.



NOMINATION DES ADMINISTRATEURS ET DU BUREAU

DÉSIGNATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

- Les élus locaux peuvent avoir des fonctions au sein du conseil d'administration sous réserve de ne pas se rendre coupable d'un délit de prise illégale d'intérêt. (situation à éviter)
- Ne peut être administrateur celui qui est Interdit de gérer.
- L'organigramme d'une association est généralement complété par un bureau émanant du conseil d'administration qui élit en son sein trois membres minimum (président, secrétaire, trésorier) ou plus chargés de l'exécution des décisions prises par le conseil.



NOMINATION DES ADMINISTRATEURS ET DU BUREAU DÉSIGNATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

- Nomination par l'assemblée générale par exception.
- Un membre du bureau peut être choisi en dehors du conseil d'administration.
- L'existence du bureau n'est pas prévue par la loi. Ce sont les statuts qui peuvent en régler les attributions. En préfecture et pour l'inscription, le nom des membres du bureau doivent figurer.



NOMINATION DES ADMINISTRATEURS ET DU BUREAU DÉSIGNATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

- Les règles de convocation et de délibération doivent être clairement établies par les statuts. Ces règles seront inspirées de celles prévues pour les assemblées, quoique simplifiées pour ce qui concerne les modalités de convocation, l'absence de feuille de présence et l'expression du vote; elles doivent être strictement respectées, sous peine de nullité des délibérations.
- La lettre de mission du CAC (**NEP 210**) est signée du président après délibération de l'organe délibérant.

LES APPORTS AVEC OU SANS CONDITIONS

- L'apport consiste en une transmission au profit de l'association de la propriété ou la jouissance d'un bien.
- La loi du 1er juillet 1901 n'a pas codifié le sujet des apports. L'article 809-1 al 2 du CGI l'évoque: « les apports immobiliers qui sont fait aux associations constituées conformément à la loi du 1er juillet 1901 sont soumis aux mêmes droits et taxes que les sociétés civiles ou commerciales » . Taux réduits pour certaines associations à caractère humanitaire.
- Les associations non déclarées ne peuvent être bénéficiaires d'apports.

LES APPORTS AVEC OU SANS CONDITIONS

- L'article 6 de la loi de 1901 permet aux associations déclarées de posséder des immeubles à condition qu'ils soient strictement nécessaires à la réalisation du but de l'association.

CONDITIONS DES APPORTS

- Maintenir l'immeuble ou le bien dans le cadre de la volonté du donateur.
- Le CAC surveille ce point, car il peut y avoir des conflits post-successoraux.
- Le CAC vérifiera l'utilisation des fonds attribués à l'association.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It consists of the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

SUIVI DES ATTESTATIONS DE DÉDUCTIONS FISCALES ÉMISES

Le CAC s'attachera à vérifier chaque année le registre ou les numéros d'ordre. Il est souhaitable que l'association conserve la copie des attestations émises pour les dons reçus.

Cerfa 11580*03

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination : _____

Adresse :

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Commune _____

Objet :

Cocher la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ____/____/____ publié au Journal officiel du ____/____/____ ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du ____/____/____
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Œuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme : _____

(1) ou n'indique que les renseignements concernés l'organisme
(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom : _____ **Prénoms :** _____

Adresse : _____

Code postal _____ **Commune** _____

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

[] euros

Somme en toutes lettres : _____

Date du versement ou du don : ____/____/____

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

- Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

- Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

- Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut en effet une ou plusieurs causes

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnés aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % de la somme en indûment mentionnée sur ces documents.

(4) notamment : abancon de revenus ou de produits, frais engagés par les bénéficiaires, dont ils ne peuvent expressément ou non bénéficier.

Date et signature

DÉSIGNATION ÉVENTUELLE DU CAC (CAS PARTICULIER OU DÉCISION STATUTAIRE)

- Les textes prévoient expressément la possibilité, pour une personne morale de droit privé non commerçante, de se doter volontairement d'un commissaire aux comptes. (Art L 612-1 du Code de commerce). **organe de désignation ?**
- Dans ce cas, le CAC et son suppléant sont soumis aux mêmes obligations, encourent les mêmes responsabilités civiles et pénales, et exercent les mêmes pouvoirs que s'ils avaient été désignés en application de l'obligation fixée au 1er alinéa de l'article L 612-1 du Code de commerce.



EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

DÉSIGNATION ÉVENTUELLE DU CAC (CAS PARTICULIER OU DÉCISION STATUTAIRE)

• Obligation de nommer au moins un commissaire aux comptes titulaire et un suppléant si dépassement à la fin de l'année civile ou à la clôture de l'exercice de deux des seuils suivants:

→ total bilan: 1 550 000 euros.

→ CA ou ressources hors taxes: 3 100 000 euros. Le CA correspond aux ventes de produits et services liés. Le montant des ressources est égal au montant des cotisations, subventions et produits de toute nature liés à l'activité courante.

→ salariés: 50 sous CDI. Le calcul est égal à la moyenne à la fin de chaque trimestre, de l'année ou de l'exercice comptable.

AUTRES DESIGNATIONS

- Sont tenues de nommer un CAC titulaire et un suppléant:
 - Les associations ayant une activité économique d'une certaine taille (voir seuils ci-dessus)
 - Les associations émettant des obligations
 - Les organismes de formation d'une certaine taille, qui dépassent les seuils spécifiques prévus par l'article R-6352-19 à 21 du Code du travail:
 - 3 salariés
 - 153K€ de CA ou de ressources
 - 230K€ total bilan

Ces seuils s'apprécient au niveau de la globalité de l'activité de la personne morale.

AUTRES DESIGNATIONS

- Les associations bénéficiant du financement d'une autorité administrative supérieur à un certain seuil. Ce seuil est de 153 000€. La même obligation pèse sur les associations et fondations recevant des dons pour le montant annuel précité.
- Autres associations concernées en vertu d'un texte particulier: centres de formation, CARPA, chevaux de courses, associations de salariés et d'employeurs tenus d'élaborer des comptes consolidés,...
- Appel à la générosité publique (cas des associations qui ont un site « ouvert » autorisant la collecte de dons!?). Conséquences pour le CAC résultant de la classification EIP de l'entité: rotation, contrôle H3C, cotisations.

LES CONTRÔLES PUBLICS OU PRIVÉS

•1- contrôles par les juridictions financières:

- Les associations qui reçoivent des taxes parafiscales, des cotisations, ou des subventions de l'état, ou de collectivités locales peuvent faire l'objet de contrôles de la part des Cours de comptes ou des chambres régionales des comptes.
- Rappelons que les CAC sont déliés du secret professionnel envers les magistrats de la Cours des comptes et des chambres régionales et qu'ils peuvent, sur demande des magistrats, être amenés à leur communiquer leurs dossiers de travail(art L 140-2, L 140-4 et L 241-2 du Code des juridictions financières)

LES CONTRÔLES PUBLICS OU PRIVÉS

•2- Contrôles par des services d'inspection:

- Il s'agit notamment de l'Inspection Générale des Finances ou des Affaires sociales.
- Comme pour le cas précédent le commissaire aux comptes est délié du secret professionnel à l'égard des membres des institutions ci-dessus.
- En revanche, en l'absence de disposition légale ou réglementaire spécifique, les CAC n'ont pas à communiquer leurs dossiers de travail (Bull. CNCC n° 124 p 631)

- **3- Contrôle d'état:** Le CGEFI (contrôle général économique et financier) qui a pour double mission de contrôler l'exécution

LES CONTRÔLES PUBLICS OU PRIVÉS

du budget de l'État et les entreprises et organismes de toute nature pour évaluer leurs performances et évaluer les risques qu'ils peuvent présenter pour les finances publiques.

• 4- Contrôles ministériels ou interministériels

- inspection du logement social (MILOS), chargée d'apprécier le respect de la réglementation et la bonne utilisation des aides publiques dont un organisme et les occupants d'un parc de logement en bénéficient.
- L'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de la construction (ANPEEC) chargée de garantir le bon emploi du 1% logement

LES CONTRÔLES PUBLICS OU PRIVÉS

•5- **Contrôles par les collectivités:** « toute association, œuvre, ou entreprise ayant reçu une subvention, pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. »

Pour l'association subventionnée, il en résulte une obligation de fournir un certain nombre de documents financiers à la collectivité tels que copie certifiée de son budget, de ses comptes, ainsi que tous documents faisant connaître le résultat de son activité.

LES CONTRÔLES PUBLICS OU PRIVÉS

•6- Contrôles par les instances européennes:

- La Cour des comptes européenne a pour mission de contrôler la perception et l'utilisation des fonds de l'union européenne et ce faisant, d'apprécier la façon dont les institutions européennes s'acquittent de ces fonctions.
 - L'office de lutte anti-fraude: la commission européenne a institué cet office pour renforcer la lutte contre la fraude et la lutte contre la corruption et toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de la communauté européenne
- L'OLAF exerce les enquêtes conférées à la commission par la réglementation communautaire et les accords en vigueur avec les pays tiers.

LES CONTRÔLES PUBLICS OU PRIVÉS

•7- Service central de prévention de la corruption (SCPC)

Ce service placé sous la responsabilité du garde des Sceaux, est relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

• 8- TRACFIN

Depuis 1990 existe au sein du MINEFI, une cellule de renseignements financiers qui recueille, analyse et traite des informations tant en France qu'à l'étranger.

Les CAC sont tenus de déclarer à TRACFIN (L 561 et suivants du Code monétaire et financier): les sommes inscrites dans les livres de l'association qui pourraient provenir du trafic de stupéfiants, de la fraude aux intérêts financiers des communautés européennes, de la corruption ou d'activités criminelles organisées ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LES SUIVIS DE GESTIONS (ANALYTIQUE OBLIGATOIRE...)

- Le paradoxe des associations est que le but non lucratif n'exonère pas d'avoir une rigueur dans la gestion. Peut être même cette exigence doit être plus importante que dans une entreprise commerciale ou industrielle. Les ressources financières sont exogènes à l'association qui ne dispose que de très peu de pouvoirs pour les ajuster à ses dépenses.
- L'établissement de budgets et leur suivi apparaît donc comme un impératif de saine gestion, et de capacité à répondre aux multiples questionnements internes et externes.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase font with a blue wave-like underline.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LES SUIVIS DE GESTIONS (ANALYTIQUE OBLIGATOIRE...)

- Certaines structures associatives ont une obligation légale d'établir des budgets: il s'agit notamment des associations bénéficiant d'un agrément dans les domaines de la médecine ou chargées d'une mission sociale qui doivent remettre à leurs organismes financeurs leurs dépenses prévisionnelles pour l'année suivante.

L'ÉLABORATION DU BUDGET

- Établir un budget consiste à chiffrer par anticipation des données économiques et financières.
- La finalité de la démarche est de recenser, de manière exhaustive, les évènements qui vont intervenir sur la période future qui fait l'objet de l'étude et de les valoriser le plus précisément possible. Cet exercice peut présenter quelques difficultés.
- Plusieurs types de budgets existent (exploitation, investissement et financement, trésorerie...)

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It consists of the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

B/ L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET LES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Séminaire CAC - Guadeloupe - 29 octobre au 5 novembre 2012

Copyright® Feder Audit



LA RÈGLE COMPTABLE ET SON ÉVOLUTION AU SEIN DU CNVA

- Les associations et fondations sont restées longtemps en dehors de toute contrainte légale en matière de comptabilité. La législation de 1901 ne prévoyant d'obligation que pour les congrégations religieuses.
- À partir de la seconde guerre mondiale, le législateur a mis en place un plan comptable pour fiabiliser l'assiette fiscale et obtenir une information macro-économique. Mais les associations n'étaient toujours pas concernées puisqu'elles ne relevaient ni du champ de l'économie ni du champ de la fiscalité.
- Toutefois, pour se soumettre aux exigences de ses financeurs, les associations sont contraintes de fournir une information comptable et financière sur l'utilisation des fonds reçus.



LA RÈGLE COMPTABLE ET SON ÉVOLUTION AU SEIN DU CNVA

- La Loi du 1er mars 1984 codifiée dans le Code de commerce en son article L 612-1 consacre le fait que les associations et fondations participent à l'économie et doivent en conséquence avoir des obligations comptables en tant que telles.
- Ces obligations se sont développées et affinées ces dernières années du fait du financement public, puis en fonction de la taille, la nature de son activité, son mode de financement...
- Ces diverses sources juridiques ont imposé des obligations comptables sans faire référence à un cadre unique spécifique aux associations.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LA RÈGLE COMPTABLE ET SON ÉVOLUTION AU SEIN DU CNVA

- C'est ainsi que les obligations comptables et financières des associations et fondations empruntent à la fois aux règles du secteur public et privé.
- La démarche de normalisation issue de la quatrième directive européenne et du PCG, à travers les organismes de normalisation CNC puis ANC, ont notablement étendu le périmètre des dispositions comptables.

LES OBLIGATIONS D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS

- La comptabilité générale: Le champ d'application de la réglementation comptable applicable aux associations ressort de l'application:
 - Règlement CRC 99-03: définit le périmètre des entités devant appliquer le PCG.
 - Règlement CRC 99-01: liste les entités concernées:
 - associations visées à l'article 612-1 du Code de commerce (dépassement de deux des trois seuils)
 - associations visées à l'article 612-4 du Code de commerce (subventions publiques supérieures à 153k€)

LES OBLIGATIONS D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS

- associations visées aux articles L 213-8 et suivants du Code monétaire et financier (émission de valeurs mobilières)
- fondations visées par les articles 5-II et 19-9 de la Loi du 23 juillet 1987 (développement du mécénat), Loi du 10 aout 2007 (liberté et responsabilité des universités)
- associations ou fondations soumises à des dispositions législatives ou réglementaires.

LES OBLIGATIONS D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS

- Comptabilité analytique ou budgétaire:
- Absence de réglementation imposant la tenue d'une comptabilité analytique... mais celle-ci reste souvent indispensable à la détermination pratique des coûts.
- Certaines associations ont l'obligation de fournir à leurs financeurs des documents prévisionnels sur leur budget de dépenses futures. Citons notamment les associations bénéficiant d'un agrément dans les domaines de la médecine ou chargées d'une mission sociale.
- Obligation de justifier des subventions reçues ou versées

LES OBLIGATIONS D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS

- Les associations qui dépassent un des deux seuils suivants, sont tenues d'établir des documents d'information financière et prévisionnelle:
 - 300 salariés
 - 18 000 000 € de CA HT ou de ressources
- Nature des documents à fournir:
 - semestriellement dans les 4 mois de la clôture du semestre: une situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible, le compte de résultat prévisionnel révisé.
 - annuellement dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice: un compte de résultat prévisionnel, un plan de financement pour l'exercice à venir, et un tableau de financement pour l'exercice clos.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

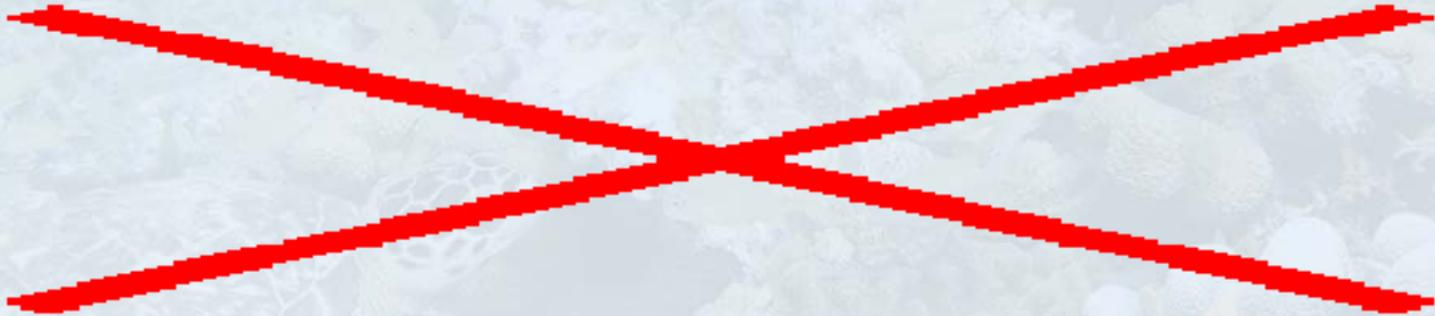
EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LES COMPTES ANNUELS

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe forment un tout indissociable.
- Les principes généraux d'image fidèle, de comparabilité, de régularité, de prudence, de continuité... sont applicables dans la mesure où les associations entrent dans le champ du règlement 99-03.
- Le règlement 99-01 prévoit, néanmoins, des dispositions spécifiques intéressant des sujets comme les ressources en nature, le commodat, les projets associatifs et les fonds dédiés...

LES COMPTES ANNUELS

- En ce qui concerne les règles de présentation des comptes annuels, les associations sont soumises aux trois systèmes existants (abrégé, de base ou développé). Les conditions d'application sont les suivantes:



The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LA MISE EN RELIEFS D'ANNEXES SPÉCIFIQUES

- D'une manière générale, l'annexe doit comprendre toutes les informations d'importance significative sur les événements survenus au cours de l'exercice ou depuis la clôture de celui-ci jusqu'à la présentation des comptes.
- Information sectorielle: à fournir lorsque l'association établit des comptes distincts pour ses différents secteurs d'activité.

LA MISE EN RELIEFS D'ANNEXES SPÉCIFIQUES

- Fonds dédiés: Ils traduisent en comptabilité l'affectation de ressources non consommées, qu'elles proviennent de subvention de fonctionnement; de la générosité publique ou de legs ou donations. L'information à fournir dans l'annexe précise:
 - les sommes inscrites en fonds dédiés à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
 - les fonds dédiés inscrits au bilan de clôture de l'exercice précédant et utilisés au cours de l'exercice.
 - les dépenses restantes à engager, celles inscrites au cours de l'exercice.
 - les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été enregistrée au cours des deux derniers exercices.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LA MISE EN RELIEFS D'ANNEXES SPÉCIFIQUES

- Contribution volontaire en nature: l'existence de cette contribution constitue la principale originalité du secteur associatif. Elle recouvre l'action de bénévolat ou de volontariat, la mise à disposition de biens par des entités tierces, les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

LA MISE EN RELIEFS D'ANNEXES SPÉCIFIQUES

• Ces contributions ne génèrent aucun frais financier au niveau de l'association. Si ces contributions sont significatives, l'association peut alors donner trois niveaux d'informations:

- Information qualitative: dans l'annexe elle donne les caractéristiques de ces contributions et les difficultés rencontrées pour les évaluer.
- Renseignements quantitatifs: ces renseignements sont donnés dans l'annexe lorsqu'ils sont suffisamment fiables. Ils portent sur la nature et l'importance des contributions. Exemple: pour une mise à disposition de locaux: la superficie, la localisation.
- L'inscription en comptabilité suppose une information fiable et véritable, c'est le cas par exemple du personnel mis à disposition.



LA MISE EN RELIEFS D'ANNEXES SPÉCIFIQUES

Compte annuel d'emplois/ressources : CER

- associations visées: La Loi fait obligation aux organismes faisant appel à la générosité publique d'établir le CER (problématique de la notion d'appel à la générosité publique)(sites internet)
- présentation pour les exercices ouverts depuis le 1er janvier 2009. Ce tableau doit respecter le modèle prévu par l'avis 2008—08 du CNC.
- structure minimum du CER:
 - Le détail des dons par type d'emploi,
 - Le suivi des ressources collectées et leur utilisation dans le temps.
- Rémunération des hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (Bull CNCC 146, juin 2007, p 327)

LES PUBLICATIONS

- Associations et fondations visées: elle vise les associations ayant reçu de la part des autorités administratives et des EPIC un montant global de subventions dépassant 153 000 €.
- Elle s'applique également aux associations et fondations ayant reçu des dons sur l'exercice comptable ouvrant droit au profit du donateur à un avantage fiscal dès lors que le montant de ces dons dépasse 153 000€.
- Les associations doivent transmettre les comptes annuels et le rapport du CAC, sous format PDF, au journal officiel dans les trois mois à compter de l'approbation des comptes
- Obligation de dépôt des documents annuels en préfecture (post AG)



LES PUBLICATIONS

- Le dépôt et la publication s'effectuent uniquement par voie électronique à partir du site:

<http://www.journal-officiel.gouv.fr>

- Pour chaque exercice comptable, il convient de préparer **un fichier unique** en format PDF.

- Le **service est uniquement disponible après inscription**. Chaque inscription permet au déclarant de bénéficier d'un compte utilisateur sur l'application.

- Chaque compte est rattaché à un **N° SIREN** et une **adresse courriel** qui permettent notamment d'activer la création du compte.

LES AUTRES COMMUNICATIONS

- Avant l'entrée en vigueur du dispositif de publicité des comptes visé précédemment (exercices comptables précédant celui ouvert à compter du 1er janvier 2006), il existait une obligation de dépôt des comptes pour les associations et les fondations.
- Les organismes de droit privé (parmi lesquels les associations et les fondations) qui recevaient de la part de l'ensemble des autorités administratives une subvention supérieure à 153 000€, étaient tenus de déposer en préfecture leur budget, leurs comptes, les conventions de financement et, le cas échéant, les comptes-rendus des subventions reçues.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LES AUTRES COMMUNICATIONS

- Pour les exercices 2006 et suivants, ce dépôt en préfecture n'a plus lieu d'être pour les associations et les fondations. En lieu et place de cette obligation de dépôt, les associations et les fondations subventionnées sont tenues de uniquement de publier les comptes annuels et les rapports du CAC sur ces comptes.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It consists of the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

C/ LE COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

C1/ LE CONTRÔLES DES DOCUMENTS ANNUELS

Séminaire CAC - Guadeloupe - 29 octobre au 5 novembre 2012

Copyright® Feder Audit



LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET LES TRAVAUX SUR LES COMPTES ANTÉRIEURS

- Le texte de référence est l'article L 823,1 du Code de commerce qui précise que « En dehors des cas de nomination statutaire, les commissaires aux comptes sont désignés par l'assemblée générale ordinaire [...] ou par l'organe exerçant une fonction analogue compétent en vertu des règles qui s'appliquent aux autres personnes ou entités ».
- Il convient de préciser cette notion d'organe exerçant une fonction analogue.
- La CNCC (Bull CNCC n°62, p137) a rappelé le principe selon lequel l'organe délibérant est celui qui, de part les statuts, a compétence pour approuver les comptes. La nomination du commissaire aux comptes relève par conséquent de cet organe.



LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET LES TRAVAUX SUR LES COMPTES ANTÉRIEURS

- Toutefois, il convient de noter que cet organe délibérant n'est pas nécessairement l'assemblée générale; dans la mesure où les statuts fixent les règles en la matière, ils peuvent conférer au conseil d'administration compétence pour approuver les comptes.
- La CNCC a rappelé cependant que certaines associations doivent faire approuver leurs comptes par leur assemblée générale et, par voie de conséquence, que la désignation du CAC est alors que du ressort de l'assemblée générale. Il s'agit des:
 - associations émettant des obligations (art L 213-15 alinéa 3 du Code monétaire et financier)
 - associations reconnues d'utilité publique (du fait du contenu des statuts qui sont imposés aux associations sollicitant la reconnaissance d'utilité publique)



LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET LES TRAVAUX SUR LES COMPTES ANTÉRIEURS

- Les dirigeants d'associations et fondations tenues d'avoir un CAC sont passibles de sanctions pénales (2ans d'emprisonnement et amende de 30 000€) s'ils n'en provoquent pas la désignation (art L 820-4-1° du Code de commerce).
- De plus, il existe un risque de nullité des délibérations. La nullité peut être couverte.
 - La nomination d'un CAC à qui il sera confié une mission sur les exercices antérieurs
 - La rédaction d'une délibération spécifique reprenant l'approbation sur les exercices entachés de nullité.
 - Le CAC doit révéler l'irrégularité et sa régularisation au procureur de la République



LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET LES TRAVAUX SUR LES COMPTES ANTÉRIEURS

- Durée du mandat: 6 exercices quelque soit l'activité de l'association que le CAC soit désigné sur une base légale ou volontaire.
- Fin du mandat:
 - l'arrivée du terme après la réunion de l'organe délibérant qui statue sur les comptes du 6ème exercice
 - en cas de franchissement de seuils à la baisse: le mandat continue jusqu'à expiration des 6 exercices et si les seuils ne sont plus remplis sur les 2 exercices précédant l'expiration du mandat, alors le mandat peut ne pas être renouvelé

The logo for the French Association of Chartered Accountants (ECF) features the lowercase letters 'ecf' in a bold, blue, sans-serif font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET LES TRAVAUX SUR LES COMPTES ANTÉRIEURS

→ **récusation**: le 1/5 des membres de l'assemblée ou de l'organe compétent, le CE, le ministère public, l'AMF, peuvent demander en justice dans un délai de 30 jours à compter de sa nomination la récusation du CAC pour juste motif. Ce n'est pas le suppléant qui remplace le titulaire récusé, un autre CAC peut être désigné par voie de justice. Le CAC récusé reste en fonction jusqu'à l'entrée du celui qui a été désigné.



LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET LES TRAVAUX SUR LES COMPTES ANTÉRIEURS

→ **relèvement des fonctions:** l'organe collégial chargé de l'administration, l'organe chargé de la direction, le 1/5 des membres de l'assemblée ou organes compétents, le CE, le ministère public, l'AMF, peuvent demander à relever le CAC de ses fonctions. Le suppléant le remplace.

The logo for the ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET LES TRAVAUX SUR LES COMPTES ANTÉRIEURS

→ **démission:** le CAC peut démissionner pour des motifs légitimes: cessation définitive de l'activité, motif personnel impérieux (notamment l'état de santé), les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de la mission, survenance d'un événement de nature à compromettre le respect des règles applicables à la profession. Le CAC ne peut démissionner pour se soustraire à ses obligations légales (alerte, révélation).



LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET LES TRAVAUX SUR LES COMPTES ANTÉRIEURS

- Rotation: L'article L822-14 du Code de commerce, fait interdiction au CAC de certifier pendant plus de 6 exercices consécutifs les comptes des associations qui font appel à la générosité publique. Ne sont pas concernées les associations recevant exclusivement des subventions publiques.



LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET LES TRAVAUX SUR LES COMPTES ANTÉRIEURS

- Les règles relatives aux incompatibilités générales et spéciales s'appliquent.
- Les principes fondamentaux du Code de déontologie s'appliquent aux CAC des associations sous réserve des adaptations liées aux autres contrôleurs (par exemple la Cours des comptes) et qui délie le CAC du secret professionnel.
- Les règles en matière de responsabilité civile, pénale, disciplinaire et administrative sont également applicables.

LE PLAN DE MISSION ET LES NORMES D'EXERCICE PROFESSIONNEL

- Plan de mission (**NEP 300**) : Le CAC doit établir un plan de mission comme il le ferait pour une société du secteur marchand.
- Quelle que soit l'association qui fait appel à un CAC (à titre obligatoire ou volontairement), le référentiel normatif (NEP, bonnes pratiques...) s'applique et le professionnel utilise le dispositif qui en est issu.
- L'ensemble de ces normes traite:
 - de la mission légale du CAC: certification des comptes annuels, diligences directement liées (attestations particulières, audit des comptes d'une activité spécifique)
 - de missions particulières du CAC. La CNCC a établi des normes de contrôle spécifiques à certains secteurs d'activité (CARPA, organismes de formation, organismes sportifs, partis politiques).

PARTICULARITÉS ET DÉPLOIEMENT DES TRAVAUX D'AUDIT

- Le rapport de gestion: Il est formellement prévu dans certains types d'associations notamment celles visées par les articles R 612-1, L 612-1 et L 612-4 du Code de commerce.
- En l'absence d'obligations légales, réglementaires, ou statutaires prévoyant son établissement, le défaut de production ne constitue pas une irrégularité.
- En cas d'établissement volontaire d'un document ayant valeur de rapport le CAC vérifie la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations qu'il contient.
 - (**NEP 9510**)

PARTICULARITÉS ET DÉPLOIEMENT DES TRAVAUX D'AUDIT

- Le rapport moral et financier ou rapport d'activité généralement prévu par les statuts peut tenir lieu de rapport de gestion s'il contient les informations prévues.
- L'addition des trois rapports:
 - Le rapport moral (du président et du CA)
 - Le rapport du trésorier
 - Le rapport d'activité (directeur ou bénévole)



PARTICULARITÉS ET DÉPLOIEMENT DES TRAVAUX D'AUDIT

- Peuvent remplacer le rapport de gestion propre au Code de commerce.
- Les textes précités ne fournissent aucune précision sur le contenu du rapport de gestion. Mais, la doctrine professionnelle de la CNCC indique qu'il convient “de transposer dans leurs esprit, les règles applicables aux sociétés commerciales en les adaptant, le cas échéant, aux besoins spécifiques ou aux particularités de l'entité concernée. Tel est le cas, par exemple des associations”.

The logo for the ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

CARACTÉRISTIQUES COMPTABLES ET SUIVI DE L'ANNEXE

•Compte de résultat ventilé:

→Activités multiples dont les ressources émanent de différents financeurs

→CHRS (Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale, et la dotation globale de fonctionnement DGF), SAAC (Service d'Accueil et d'Accompagnement Contractualisé, montant des prix de journée), ALT (Action Logement Temporaire, subventions individualisées) etc...

CARACTÉRISTIQUES COMPTABLES ET SUIVI DE L'ANNEXE

•Contributions volontaires:

- Le bénévolat qui suppose un recensement des bénévoles mis à disposition (soirée TF1 resto du cœur, etc...)
- Les autres contributions: exemples: les locaux, le personnel de mairie, etc...

•Fonds dédiés:

- Trois types de ressources: subvention de fonctionnement; les dons de la générosité; les legs et donations.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

SUBVENTIONS ET CONTRÔLES PARTICULIERS

Cours des comptes, ARS, FEDER, etc)

Tutelles et fédérations (limite du SP)

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font with a white outline. Below the letters is a horizontal line with a slight curve, and underneath that, the full name of the organization is written in a smaller, black, sans-serif font.

ecf

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

C2/ LES CONTROLES COMPTABLES PARTICULIERS

Séminaire CAC - Guadeloupe - 29 octobre au 5 novembre 2012

Copyright® Feder Audit

LES SUBVENTIONS DÉDIÉES ET LE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

- **Contrôle de l'utilisation:** La convention de subventionnement consigne les engagements réciproques entre la collectivité publique et l'association. Généralement, l'association a l'obligation de justifier vis-à-vis du financeur l'emploi des fonds alloués. Il convient alors de s'assurer du respect de cet engagement. Il s'agit également de vérifier l'existence ou non de conditions suspensives et/ou résolutoires, et s'il en existe, qu'elles ont bien été levées.
- Dans le cas d'utilisation contraire aux engagements ou de non respect des conditions d'emploi les sommes versées peuvent constituer des “indus”. Il convient d'enregistrer

LES SUBVENTIONS DÉDIÉES ET LE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

une provision à la clôture de chaque exercice en fonction de l'évaluation du risque de remboursement de la subvention. Lorsque l'indu est considéré comme définitif, l'association doit alors reverser les sommes non ou mal utilisées.

•Contrôle des justifications:

→ Tout enregistrement comptable d'une subvention en produit doit être justifié juridiquement. Cette justification réside dans la convention de subventionnement ou, à tout le moins, dans la notification d'un arrêté attributif.

LES SUBVENTIONS DÉDIÉES ET LE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Ces justifications , obtenues pendant l'exercice ou/et postérieurement à la clôture, permettent notamment:

- de s'assurer de la réalité du montant des subventions à recevoir à la clôture,
- de contrôler le fondement des montants inscrits en subvention perçue d'avance,
- de juger du risque d'obligation de restitution et de la nécessité consécutive de constituer une provision.

LES RESULTATS , AFFECTABLES , REPORTABLES, IMPUTABLES...

- L'assemblée générale de l'association n'a pas toujours la possibilité d'affecter le résultat, notamment lorsque le résultat positif ou négatif émane d'un subventionneur qui entend vérifier l'utilisation des fonds mis à disposition. Exemples: les CAF et les DGF où le résultat est reporté en avant d'un exercice.
- Le résultat constaté sur l'exercice N pourra donc être affecté en N+2 en fonction de la décision du financeur.
- Par ailleurs, dans le cadre de la mise à disposition de subventions d'investissement, et en fonction de la convention, l'organisme subventionneur peut obtenir le remboursement de sa subvention si le bien n'est pas affecté conformément à son objet ou revendu à des tiers.

LE TABLEAU D'EMPLOIS ET RESSOURCES (SPONTANÉ OU OBLIGATOIRE)

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Solde des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC SOUS AFFECTATION ET SOUS UTILISATION EN LIEU DE RECHERCHE		T1
1- MISSIONS SOCIALES		S T1	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC		T2
11. Réalisées en France - Actions réalisées directement - Versements à d'autres organismes agissant en France			11. Dons et legs collectés - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés - Legs et autres libéralités non affectés - Legs et autres libéralités affectés		
12. Réalisées à l'étranger - Actions réalisées directement - Versements à un organisme central ou d'autres organismes			12. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS 2.1. Frais d'appel à la générosité du public 2.2. Frais de recherche des autres fonds privés 2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		S T2	2- AUTRES FONDS PRIVÉS		
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT		S T3	3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
		T3 = S T1+S T2+S T3	4- AUTRES PRODUITS		
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INS CRITÉS AU COMPTE DE RESULTAT			I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INS CRITÉS AU COMPTE DE RESULTAT		
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS			II- REPRISES DES PROVISIONS		
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES			III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV- VARIATION DES FORTS LIENES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		T4
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V- TOTAL GENERAL			VI- TOTAL GENERAL		T2 + T4
V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		T5			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		T5 bis			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		T6 = T3+T5 - T5bis	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		T6
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC SOUS AFFECTATION ET SOUS UTILISATION EN LIEU DE RECHERCHE		T7 = T1+T2+T4 - T6
	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS		VOLONTAIRES EN RAISON		
Missions sociales Frais de recherche de fonds Frais de fonctionnement et autres charges	-----		Emplois Fonctions en nature Dons en nature	-----	
Total			Total		

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

C3 / LES CONTRÔLES SPÉCIFIQUES : LA PROBLÉMATIQUE DU RAPPORT SPÉCIAL

Séminaire CAC - Guadeloupe - 29 octobre au 5 novembre 2012

Copyright® Feder Audit

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LE BUDGET ANNUEL ET SA DIFFUSION

Les CAC du secteur associatif ont une ardente obligation de suivre l'émission par l'association de son budget et sa ratification par le bureau ou le CA. En d'autres termes, il est prudent d'écrire au 4eme trimestre une lettre rappelant votre souhait d'obtenir le document prévisionnel et éventuellement la date de la réunion pour y participer.

Sauf demande expresse, il n'y a pas de certification.

Cependant, une DDL spécifique pourrait être réalisée pour les associations importantes.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET SON SUIVI

La réforme des financements de l'état et des collectivités territoriales entraîne des tensions fortes dans toutes les structures associatives para-publiques. Pour l'instant, nous n'avons pas de mise en cause des CAC pour défaut de mise en œuvre de la procédure d'alerte, mais il est clair que la vigilance est de rigueur.

La procédure d'alerte doit être mise en œuvre y compris lors de l'émission du budget prévisionnel et pas seulement sur la constatation des résultats ou des difficultés

Les règles de suivi sont les mêmes que pour les sociétés commerciales. **(NEP 570)**

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DU BUREAU ET DES SALARIÉS :

➤ La délégation de fonctions !

➤ Il est du plus grand intérêt pour les administrateurs bénévoles de définir dans un document la limite de responsabilité entre eux, l'association et le ou les directeurs.

➤ La gérance de fait ?!

➤ Elle peut être constatée lorsque les personnels se sont substitués aux bénévoles pour la gestion d'une association.

➤ La révélation des faits délictueux ?

➤ Même principe que pour les sociétés commerciales.

Autorisation préalable à une convention?!

- Rémunération des administrateurs ?!
- L'interposition d'autres structures
- Les locations de locaux ou de biens
- La mise à disposition de personnel

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LA RÉVÉLATION DES FAITS DÉLICTEUX ?!

Le dispositif est strictement identique aux entreprises du secteur marchand. Des affaires importantes jalonnent l'histoire des associations et ont permis à la profession de trouver sa place, la révélation reste donc un axe fort de notre crédibilité publique.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

RÉUNION ANNUELLE AVEC LE COMITÉ D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions du Code du travail, le CAC peut/doit éclairer les comptes de l'association au CE, si bien entendu, il est invité à y participer.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It consists of the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LE GROUPEMENT DE COOPÉRATION

Séminaire CAC - Guadeloupe - 29 octobre au 5 novembre 2012

Copyright® Feder Audit

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

L'ORGANISATION DES GROUPEMENTS

La grande réforme des finances publiques et les restrictions budgétaires liées ainsi que la réorganisation des services, entraînent une volonté clairement exprimée du regroupement dans le secteur non marchand et para-public.

Dès le 2 janvier 2002, des textes ont vu le jour pour permettre et organiser les rapprochements.

En l'état des décrets quelques secteurs seulement pour l'instant sont visés.



DISTINCTION ENTRE LES GROUPEMENTS DE COOPÉRATION ET LE GIE

Le GIE pose des contraintes souvent incompatibles avec le secteur associatif.

La solidarité des membres composant le GIE,

La commercialité de fait et l'inscription au registre du commerce

Les coûts de fonctionnement (structurels, CAC, etc...)

Les groupements de coopération dont la naissance a été consacrée par le parlement en 2002 a fait l'objet d'un certain nombre de décrets d'application par secteur d'activité.

Exemple: le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 qui vise les services sociaux et médico-sociaux.

The logo for the ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It consists of the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

ANALYSE DU DECRET 2003-1010 DU 22 OCTOBRE 2003

Il faut saluer le caractère exigeant des dispositions adoptées qui va de la présentation du suivi budgétaire à la reddition des comptes.

J.O n° 247 du 24 octobre 2003

The logo for the French Association of Chartered Accountants (ecf) is located in the top left corner. It consists of the lowercase letters 'ecf' in a bold, blue, sans-serif font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

PRINCIPES COMPTABLES D'ARRÊTE DES COMPTES

La date d'arrêté des comptes est obligatoirement fixée au 31/12 de chaque année.

La nomenclature budgétaire et comptable est établie par référence au PCG avec 4 niveaux:

- Les classes de comptes;
- Les comptes principaux;
- Les comptes divisionnaires;
- Les comptes élémentaires.

PRÉSENTATION BUDGETAIRE ET FIXATION DES TARIFS

Présentation du budget en deux sections:

- L'ensemble des opérations d'investissement par établissement ou par service,
- Les opérations d'exploitation avec éventuellement un budget principal et plusieurs budgets annexes sont à mettre en œuvre

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

VÉRIFICATION DE L'AUTORITÉ DE TARIFICATION / PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

Le ou les budgets sont transmis dans un délai préfixé à l'autorité de tarification afin qu'elle puisse vérifier la ou les propositions budgétaires. Les navettes sont assez fréquentes et parfois reposent sur des principes comptables d'engagement non reconnus par les financeurs.

Exemples: Les congés payés, les IFC, le DIF...

TABLEAU DE BORD

Il est du plus grand intérêt notamment lorsque l'association est financée par une DGF de suivre l'évolution des coûts afin de pouvoir réagir sur des dérives importantes.

Exemples: prix à la consommation, fluides,...

Un complément de subvention pourrait être attribué sur justifications.



FIXATION PLURIANNUELLE DU BUDGET

Le budget peut être pluriannuel notamment pour :

- d'assurer une reconduction des ressources selon des règles permanentes,
- garantir la prise en charge des surcoûts résultants d'investissements ou de restructurations,
- d'étager sur plusieurs années l'alignement du service sur des établissements comparables,
- de mettre en œuvre un programme de réduction des coûts à la suite d'une procédure engagée (pour les CAC lien avec la procédure d'alerte).

COMPTE ADMINISTRATIF DE CLÔTURE

Suivant la Loi et le décret, il comporte:

- le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'établissement ou du service,
- l'état des dépenses du personnel (DADS),
- une annexe synthétique des mouvements d'immobilisations, d'amortissement, de financement, les provisions, les dettes et les créances. (annexe complète)
- L'état de la réalisation des investissements,
- Les documents initiaux budgétaires.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It consists of the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

CHAMP D'APPLICATION DU DÉCRET

DECRET 2003-1010 DU 22 OCTOBRE 2003

Établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Établissements accueillant des mineurs et JAH,

Centres d'action médicosociale précoce

Centre d'aide par le travail

Personnes âgées dépendantes

Service d'aide à domicile

Infirmiers à domicile (personnes âgées ou H)

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT

Séminaire CAC - Guadeloupe - 29 octobre au 5 novembre 2012

Copyright® Feder Audit

LE GCSMS

Le montage de ce groupement emporte l'obligation de définir par écrit dans une convention constitutive les modalités statutaires.

Les associations concernées

Le rappel des textes de référence

L'objet du groupement, son siège, sa durée,

Éventuellement son capital (rare),

L'organisation de l'activité et la répartition des tâches,

La répartition des charges et des modalités de financement,

L'organisation de la vie sociale et des membres,

Les modalités de dissolution et de liquidation,

L'ensemble est transmis en préfecture et après vérification et approbation il fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'existence.

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) is located in the top left corner. It features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET AUTRES ACCORDS DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES

Séminaire CAC - Guadeloupe - 29 octobre au 5 novembre 2012

Copyright® Feder Audit

LES BIENS

Les associations membres détiennent le plus souvent des biens acquis historiquement. Le plus souvent ils vont les mettre à disposition gratuitement du groupement. Il peut exister, cependant, des biens hypothéqués ou non totalement financés qui doivent faire l'objet d'un retour de ressources par le groupement à l'association. Dans ce dernier cas, une convention spécifique entre le groupement et l'association définira les modalités « locatives ».

The logo for ECF (Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes de France) features the letters 'ecf' in a stylized, lowercase, blue font.

EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE FRANCE

LES MOYENS

Il peut exister également d'autres outils comme par exemple les sites internet, ou des accords particuliers avec d'autres structures.

Dans ce cas, la convention constitutive déclinera et reprendra à son compte l'ensemble de ces moyens.

LES PERSONNELS

Compte tenu de la complexité des régimes sociaux français, et du secteur concerné, dont les personnels s'étagent de la femme de ménage au médecin, en passant par les psychologues et éducateurs spécialisés, on voit poindre immédiatement les difficultés de regrouper tous ces braves gens dans une même structure.

C'est le point d'urgence à initier dès qu'une volonté de regroupement apparaît dans les structures associatives.

Cette opération lourde n'est ni une fusion, ni un apport partiel d'actif, et donc les associations perdurent.

Conformément à la réponse du 3 novembre 2010 de la commission des études juridiques de la CNCC, une simple convention ne permet pas le transfert de propriété.